

ajouter foi aux déclarations des différentes catégories d'industriels, touchant la quantité de matière première employée dans leurs établissements, la proportion de main-d'œuvre, l'intérêt sur le capital et l'outillage, etc., je puis affirmer que les renseignements les plus circonstanciés à cet égard figurent dans les rapports en question. Sans doute, ces rapports ne sont pas encore livrés à la publicité ; mais dans quelques semaines, je l'espère, ils seront mis à la disposition de l'honorable député, qui y trouvera tous les renseignements désirables.

M. R. L. BORDEN : Ces renseignements nous seraient sans doute utiles dans la mesure même où nous fabriquons les articles que nous importons ; mais à l'égard des articles de fabrication étrangère et qui ne sont nullement fabriqués au pays, les rapports du recensement ne nous donneront peut-être pas tous les renseignements voulus.

L'honorable M. PATERSON : Pour la solution de cette question, il faut attendre les rapports du recensement.

M. R. L. BORDEN : Ces renseignements ne nous seraient d'aucune utilité à l'égard de nombre d'articles ; tout au plus nous serviraient-ils relativement aux articles actuellement fabriqués au pays.

L'honorable M. PATERSON : Précisément ; mais quel meilleur texte à consulter que le recensement des diverses industries du pays, avec indication de la quantité de matière première, le nombre d'ouvriers employés et le produit total ? Il serait facile de tirer de ces données les déductions voulues. C'est là sans doute l'œuvre à laquelle se consacre le statisticien fédéral. Les rapports du recensement constituent peut-être la meilleure source de renseignements à cet égard. De cette façon, il serait facile de s'éclairer sur la valeur des industries nationales et de constater si l'emploi d'un certain nombre d'ouvriers dans l'exploitation de telle ou telle industrie ajoutée à la valeur de certains matériaux dans une mesure définie et si cette augmentation de valeur compense amplement l'augmentation de main-d'œuvre. Cela nous permettrait de tirer les déductions voulues.

M. R. L. BORDEN : Le ministère du Commerce pourrait coopérer à cette œuvre. En outre, je suppose, il est certains fonctionnaires attachés d'une façon permanente au service de recensement.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : A mon avis, la proposition de l'honorable député est digne d'application. Seulement, je lui ferai observer qu'on réaliserait mieux cet objectif par l'établissement d'un certain service se rattachant au bureau du recensement.

M. R. L. BORDEN : Chose assez singulière, j'allais précisément formuler le même avis.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Cette proposition mérite certainement étude.

M. R. L. BORDEN : J'allais précisément exprimer l'avis que vient de formuler le ministre du Commerce. Force est bien au gouvernement d'organiser le personnel du bureau du recensement à chaque période décennale. Aujourd'hui, ce service semble tout à fait désorganisé, bien qu'à vrai dire il soit possible que les députés de la gauche nourrissent certains préjugés à cet égard. L'organisation de ce bureau a été fort défectueuse, au cours des trois années écoulées ; mais je m'abstiens d'appuyer sur ce point, afin de ne pas envenimer la discussion. Si l'on créait un bureau de ce genre qui se consacrerait d'année en année à une étude suivie de ces questions, il est de toute probabilité qu'à la fin de la prochaine période décennale, le personnel de ce bureau aurait toutes les aptitudes voulues pour confectionner le recensement. En effet ces fonctionnaires seraient alors parfaitement dressés et rompus au métier et on pourrait leur confier la direction du personnel des différents services du recensement, quand arriverait l'heure de commencer ces travaux à la fin de la période décennale. En attendant, leur œuvre serait de la plus grande utilité au pays, si nous tenons à maintenir en vigueur un tarif protecteur de nos industries. Le ministre du Commerce et son collègue le ministre des Douanes, je l'espère, étudieront la question sérieusement.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Pour mon propre compte, je verrais d'un très bon œil la proposition de l'honorable député, pourvu que mes collègues soient d'avis qu'elle puisse être mise à exécution sans entraîner trop de frais. Cette proposition s'impose d'autant plus à notre approbation que force nous est bien de confectionner le recensement dans les Territoires du Nord-Ouest à chaque période quinquennale.

M. SPROULE : A mon avis, la Chambre a droit d'être plus amplement renseignée sur l'article en discussion. Le ministre ne nous dit point sur quoi il s'appuie pour demander cette augmentation de \$25,000. Il affirme, il est vrai, que les frais de perception des recettes douanières accusent une augmentation et que le chiffre des importations a augmenté ; mais il nous dit point le rapport qui existe entre ce gonflement de dépenses et l'accroissement de la besogne. La plupart des fonctionnaires, je suppose, touchent leur rémunération sous forme d'un traitement annuel. En pareilles circonstances, le ministre devrait être en mesure de nous indiquer les ports où l'augmentation des affaires nécessite le relèvement des traitements. Au moins le ministre devrait-il être en mesure de nous dire quelle est la catégorie de fonctionnaires qui doivent bénéficier de cette augmentation de traitement. Sans doute, une partie de ce crédit sera affectée aux dépenses imprévues ; mais